



# Règlement du jeu concours Tirage au sort FLUPA

---

## Article 1 : Société organisatrice

L'Association Sans But Lucratif « France-Luxembourg User Experience Professionals' Association » (FLUPA), dont le siège social est situé 29, av. J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg-Kirchberg – Luxembourg, enregistrée sous le n° F7720 du Registre de Commerce et des Sociétés au Luxembourg, organise du 22/01/2014 au 14/02/2014 un jeu concours (ci-après « Tirage au sort FLUPA ») selon les modalités du présent règlement, et accessible depuis le site flupa.eu.

La société organisatrice se réserve le droit d'écourter ou de prolonger la durée du jeu.

## Article 2 : Conditions de participation

2.1 Ce jeu est ouvert aux membres ayant souscrit une adhésion à l'association FLUPA entre le 1<sup>er</sup> Octobre 2013 et le 14 Février 2014 (23h59).

2.2 Sont exclus de toute participation au présent jeu, que ce soit directement ou indirectement, l'ensemble des membres du comité, aussi appelé board FLUPA.

2.3 Les personnes ayant faussement déclaré leurs coordonnées et/ou les données qu'elles auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du jeu.

2.4 La participation au jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

## Article 3 : Modalité de participation

Pour participer au jeu, la personne devra adhérer à l'association FLUPA depuis la page : <http://flupa.eu/devenir-membre/>

Elle aura jusqu'au 14 février 2014, 23 heures et 59 minutes, pour adhérer à l'association, l'adhésion étant considérée comme effective à partir de la réception du paiement, réalisée par Carte Bancaire ou virement bancaire.

Toute adhésion incomplète, inexacte ou fantaisiste ne sera pas prise en compte.

FLUPA se réserve le droit de procéder à toutes vérifications pour la bonne application du présent article.

FLUPA n'assume aucune responsabilité en cas de mauvaise réception ou non-réception des adhésions par voie électronique, quelle qu'en soit la raison.

## Article 4 : Sélection des gagnants

Le gagnant est désigné par tirage au sort, lors d'une réunion de comité extra-ordinaire prévue le lundi 17 février 2014.

Le gagnant est désigné après vérification de son éligibilité au gain de la dotation le concernant.

Le gagnant désigné sera contacté par courrier électronique par l'association FLUPA. Si le gagnant ne se manifeste pas dans le mois suivant l'envoi de ce courrier électronique, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot et le lot restera la propriété de l'association FLUPA.

Du seul fait de l'acceptation de son prix, le gagnant autorise l'association FLUPA à utiliser ses nom, prénom, ainsi que l'indication de sa ville et de son département de résidence dans toute manifestation publi-promotionnelle, sur le site Internet de l'association FLUPA et sur tout site ou support affilié, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autres que le prix gagné.

Le gagnant devra se conformer au règlement. S'il s'avérait qu'il ne répond pas aux critères du présent règlement, son lot ne lui serait pas attribué. Le participant autorise toutes les vérifications concernant son identité, ses coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de sa participation. A ce titre, l'association FLUPA se réserve le droit de demander une copie de la pièce d'identité du gagnant avant l'envoi de la dotation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du participant et le cas échéant le remboursement du lot déjà envoyé.

#### Article 5 : Dotation

Le jeu est composé de la dotation suivante :

Un iPad Mini avec écran Retina, de marque Apple ©, couleur Argent, connexion par Wi-Fi, mémoire de 16Go, gravé par l'association FLUPA, d'une valeur de 399€ TTC (prix constaté au 22 Janvier 2014 sur le site [www.apple.fr](http://www.apple.fr)).

#### Article 6 : Acheminement des lots

Si le lot n'a pu être livré à son destinataire pour quelque raison que ce soit, indépendamment de la volonté de l'association FLUPA (le gagnant ayant changé d email sans en informer l'organisateur, etc...), ils resteront définitivement la propriété de l'association FLUPA.

Le lot n'est pas interchangeable contre un autre objet, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourra pas donner lieu à un remboursement partiel ou total.

#### Article 7 : Dépôt du règlement

Le règlement est disponible à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à l'association FLUPA à l'adresse suivante : FLUPA, 29 av. J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg-Kirchberg - Luxembourg.

Les timbres liés à la demande écrite d'une copie du règlement seront remboursés au tarif lent sur simple demande.

Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par l'association FLUPA. L'avenant sera publié sur le site [flupa.eu](http://flupa.eu).

Il entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au Jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification.

Ce règlement a été déposé le 22 janvier 2014 auprès de l'étude des Huissiers de Justice Associés Carlos Calvo et Frank Schaal, 65, rue d'Eich, L-1461 Luxembourg.

#### **Article 8 : Données personnelles**

Il est rappelé que pour participer au Jeu, les participants doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, prénom, email, téléphone, adresse...). Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination du gagnant et à l'attribution et à l'acheminement du prix. Ces informations sont destinées à l'association FLUPA, et pourront être transmises à ses prestataires techniques et à un prestataire assurant l'envoi des prix.

En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants disposent des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour exercer ces droits, les participants devront envoyer un courrier à l'adresse suivante :

FLUPA, 29 av. J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg-Kirchberg - Luxembourg.

NON-ACTIVATED VERSION  
[www.avs4you.com](http://www.avs4you.com)